

	AIDES AUDITIVES	SÉCURITÉ SOCIALE	MGEN RÉFÉRENCE	OFFRE SOCLE MGEN CNP	MGEN CNP + Option 1	MGEN CNP + Option 2
100% SANTÉ	PANIER « 100 % SANTÉ » Équipements remboursés totalement					
	Mutualiste de moins de 20 ans ou mutualiste atteint de cécité		60 %	Remboursement total de la dépense engagée.	Remboursement total de la dépense engagée. Pour des aides auditives et des tarifs définis par les Pouvoirs publics	
	Mutualiste de 20 ans et plus		Cfdt:			
	HORS PANIER « 100 % SANTÉ » Équipements	EDUCATION FORMATION RECHERCHE PUBLIQUES				
	Mutualiste de 20 ans et plus	Normandie 60 %	740 €	800 €	1000 €	
	Mutualiste de moins de 20 ou bénéficiaire atteint de cécité		-		1400,00 €	